

Le **Rassembleur** des Coteaux

MARS 2022, VOL. 29, N° 03

À CONSULTER

MARATHON BOUGE BOUGE

Détails en page 7

Sommaire

Mot du maire	2
Actualités	3
Urbanisme	5
Environnement	5
Loisirs et culture	6
Vie communautaire	7



Repérez ce pictogramme pour découvrir le contenu supplémentaire en ligne !



Myriam Sauvé – District 1
450 267-1546
lescoteaux1@gmail.com



Claude Lepage – District 2
450 374-8015
lescoteaux02@gmail.com



François Deschamps – District 3
450 267-3531
lescoteaux3@gmail.com



Michel Joly – District 4
450 267-3531
lescoteaux04@gmail.com



Véronique Lefebvre – District 5
450 267-3531
lescoteaux5@gmail.com



Josée Grenier – District 6
450 267-2207
lescoteaux06@gmail.com

Séances 2022

21 février	20 juin	17 octobre
21 mars	18 juillet	21 novembre
19 avril	15 août	19 décembre
16 mai	19 septembre	



Consultez les détails en ligne.

Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

En tout premier lieu, revenons sur un dossier qui a retenu l'attention dans les derniers mois, soit celui sur le règlement d'annexion déposé par la Municipalité de Saint-Zotique, démarche avec laquelle n'était pas d'accord le conseil municipal des Coteaux. Ce règlement visait le passage d'une rue sur une propriété située dans le Cercle Perrier. L'étude du dossier par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a établi que le projet ne répond pas aux principes soutenant l'acceptation d'une telle annexion le tout soutenu par le MAMH.

Dans un autre ordre d'idées, un appel de propositions est actuellement en vigueur relativement à la vente du bâtiment municipal situé au 121, rue Principale. Les investissements étant trop importants étant donné la condition du bâtiment, la Municipalité a décidé de mettre l'édifice en vente. Néanmoins, il est question de réaménager l'hôtel de ville, en y ajoutant une section à vocation communautaire et en relocalisant le garage municipal aux côtés de la nouvelle caserne incendie.

Aussi, en ce qui concerne l'affaiblissement de la couche de glace sur la rivière Delisle, des travaux de perçage de la glace ont eu lieu. Chaque année, la MRC procède à cette opération à plusieurs endroits sur la rivière. Il s'agit de faire des trous, comme des trous de pêche sur glace. Ce qui fait qu'au moment où l'eau monte un peu plus tard au printemps, la glace est plus faible et elle se brise en plus petits morceaux, ce qui réduit les risques d'embâcles.

Enfin, pour la Journée internationale des femmes, je voulais souligner l'embauche dans la dernière année de Mme Pamela Nantel en tant que directrice générale. Elle joint la quinzaine de femmes déjà en poste dans notre organigramme. Jumelées à notre conseil paritaire, elles sont un apport important dans notre développement et une source de fierté. Merci à toutes les femmes de notre communauté. Et sachez que votre contribution à notre municipalité est très précieuse.

Courage et entraide. Nous avons tous vécu deux ans de pandémie et restrictions. L'hiver s'éternise et maintenant une guerre inquiétante se met de la partie. Soyons positifs, entraïdons-nous, parlons-nous et saluons nos voisins et concitoyens. Le printemps est proche. Les Coteaux reflourira, se fera une beauté et offrira de nouveau plein d'activités à tous pour que le bonheur règne dans un milieu où il fait bon vivre!

Sylvain Brazeau
Maire

450 267-3531, poste 230
mairie@les-coteaux.qc.ca



LA MUNICIPALITÉ PROFITE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR SOULIGNER LA VENUE D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE, DE MÊME QUE L'IMPLICATION DES FEMMES AU SEIN DE SON ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Une nouvelle direction générale au sein de la Municipalité des Coteaux

Rappelons qu'en juin dernier, Pamela Nantel est entrée en poste en prévision du départ à la retraite de Claude Madore. Cumulant plus de 10 ans d'expérience au sein des secteurs gouvernementaux, municipaux et provinciaux, elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique, d'un microprogramme de deuxième cycle en communication appliquée, d'un diplôme de deuxième cycle en management public et d'un baccalauréat en gestion publique. Mme Nantel a déjà eu l'occasion de mettre la main à la pâte dans plusieurs dossiers tels que le remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute, l'implantation d'une nouvelle caserne d'incendie, la réorganisation de la régie d'assainissement des Coteaux, la réorganisation administrative, la mise aux normes des bâtiments et infrastructures municipales, l'élaboration d'un plan directeur pour les parcs et espaces verts et l'amélioration des communications municipales, entre autres.

Une majorité de femmes à des positions organisationnelles stratégiques

Sur l'ensemble de son personnel administratif, la Municipalité des Coteaux compte une quinzaine de femmes qui occupent des postes stratégiques. Mentionnons qu'au niveau des changements organisationnels récents, Mme Marie-Claude Pilon a joint les rangs en tant qu'agente aux communications et relations avec le milieu. À cette récente embauche s'ajoute aussi la nomination de Mme Nancy Goulet, à l'emploi de la Municipalité depuis 2008, au poste de technicienne en administration et en comptabilité de même que l'entrée en fonction de Mmes Mélanie Sauvé, technicienne en loisirs, Katty Boisclair technicienne en urbanisme et inspection et Audrey Caza comme chargée de projets. Également, on ne pourrait passer sous le silence l'implication de Mmes Chantale Joncas, directrice générale adjointe, Christine Grenier, secrétaire et Lucie Hamel, directrice des loisirs oeuvrant respectivement au sein de la Municipalité depuis plus de 18 ans, 30 ans et 43 ans.

Ajoutons que sur le plan politique, la Municipalité compte un conseil paritaire depuis plusieurs années où l'on retrouve dorénavant Myriam Sauvé, Véronique Lefebvre et Josée Grenier à titre de conseillères.

En terminant, la Municipalité rappelle l'apport important des femmes dans son histoire. Parmi elles, Lucille-C. Sauvé, qui a vu son nom être apposé sur la bibliothèque municipale, de même que Mmes Marie-Paule Hamel, Pauline Lavigne et Simone Jeannotte, pionnières dans notre communauté.



Pamela Nantel



Katty Boisclair



Kelly Brazeau



Annie Gosselin



Nancy Goulet



Lucie Hamel



Chantale Joncas



Carole Labelle



Mélanie Moquin



Audrey Caza



Marie-Claude Pilon



Mélanie Sauvé



Karolane Trépanier

**MERCI POUR
VOTRE IMPLICATION !**

Absente sur les photos:
Christine Grenier



SPCA REFUGE MONANI-MO

Les Coteaulois et les Coteauloises sont invités à s'abonner à la page Facebook SPCA Refuge Monani-Mo et à inviter leurs contacts afin de favoriser les échanges d'information concernant les animaux perdus. Toutes les demandes concernant les animaux sur le territoire de la municipalité doivent être faites à la SPCA Refuge Monani-Mo au 450 395-3415.

Le recensement porte-à-porte débutera au cours du mois d'avril. Les employés de la SPCA sont toujours bien identifiés. Cette opération peut prendre jusqu'à 3 mois.

Achat de licence en ligne !

L'achat de licence se fait dorénavant en ligne à l'adresse suivante : www.spcamonanimocom. Vous recevrez ainsi les licences directement à votre porte.

Néanmoins, les gens souhaitant se déplacer et payer leur licence en personne pourront se rendre au point de service le plus près soit, Nutrition Animal, situé au 1184, rue Principale, à Saint-Zotique.

Vente du 121, rue Principale

La Municipalité met en vente sa propriété du 121, rue Principale pour réaménager son hôtel de ville de manière à répondre à ses besoins organisationnels, créer des espaces communautaires, mettre aux normes le bâtiment, et ce, tout en le rendant plus accueillant pour les citoyens.

Le réaménagement de l'hôtel de ville propose l'agrandissement du bâtiment existant pour y inclure un espace à vocation communautaire et qui nécessitera la relocalisation du garage municipal et de la caserne dans un secteur industriel plus approprié pour leur usage. Le nouveau bâtiment de la caserne et des travaux publics répondra aux besoins actuels et futurs de la municipalité, permettant notamment d'entreposer la machinerie d'été et d'hiver, ce qui la conservera dans un meilleur état plus longtemps.

De plus, le déménagement des travaux publics permettra de libérer un espace extérieur derrière le bâtiment de l'hôtel de ville; lequel pourrait devenir un espace vert. Il s'agit d'un emplacement idéal pour une aire publique extérieure située au centre-ville et adjacente à la bibliothèque et à la nouvelle salle communautaire. La salle principale de cet agrandissement pourra accueillir 250 personnes. De plus, les camps de jour pourront s'y tenir.



NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Les règlements d'urbanisme seront révisés afin de respecter les modifications apportées au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*. Il n'y a pas de droits acquis en matière de sécurité, et ce, même si votre piscine est installée depuis plusieurs années. Vous devrez respecter les normes présentement en vigueur dans la Municipalité. Une communication sera acheminée à tous les propriétaires de piscine dans les prochaines semaines. Nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'urbanisme afin d'obtenir toutes les informations concernant vos installations existantes ou futures.

Dans le cadre d'un projet de piscine, vous devez :

- Vérifier les dispositions municipales en matière de sécurité (nouvelles normes en vigueur).
- Faire une demande de permis, y compris pour les piscines gonflables.
- Prévoir des mécanismes de sécurité comme une clôture munie d'un verrouillage automatique.



NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

La Municipalité tient à vous informer de l'obligation pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement.

Quelle que soit l'année de la construction, le propriétaire doit installer le nombre de clapets antiretours requis. Ces derniers doivent être installés et maintenus conformes selon les dispositions réglementaires en plus d'être faciles d'accès en tout temps, notamment pour leur entretien et leur nettoyage. Les propriétaires bénéficient d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du règlement pour se conformer à cette obligation.

Notez également que les eaux pluviales en provenance du toit qui sont évacuées au moyen de gouttières ou d'un tuyau de descente pluviale doivent être évacuées sur une surface perméable. En tout temps, il est interdit de connecter une gouttière ou un tuyau de descente pluviale au drain de fondation.

SUBVENTION POUR LES ÉCOBARILS

La Municipalité est fière d'annoncer une nouvelle subvention pour les barils récupérateurs d'eau de pluie. Il s'agit d'une remise qui équivaut à 50% des coûts de l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie homologué, incluant les taxes, jusqu'à concurrence de 40 \$ et l'épuisement de l'enveloppe budgétaire annuelle. La remise est versée au propriétaire de l'immeuble dans les 90 jours suivant la réception du formulaire de réclamation dûment rempli. Un maximum de deux remises peut être accordé uniquement au propriétaire pour chaque bâtiment où se trouvent les écobarils. Le formulaire de demande de remise doit être transmis au plus tard le 31 octobre de l'année courante.

Les barils récupérateurs doivent être installés en cour arrière ou latérale de manière à le rendre moins visible depuis la voie publique et à respecter l'environnement visuel des voisins. Ils doivent être installés sur une surface stable, être munis d'un couvercle installé de façon sécuritaire et être connectés à une gouttière.

Les écobarils permettent de recycler l'eau de pluie et de l'utiliser de différentes façons pour diminuer la consommation d'eau potable. Bien que l'eau récupérée ne soit pas potable, elle a une multitude d'utilisations possibles comme l'arrosage des plantes ou le lavage des voitures, entre autres.





Camp de jour

Dans le Rassembleur du mois d'avril, vous serez informés des détails pour les inscriptions.

Le camp de jour s'adresse aux jeunes de 5 à 12 ans avec une maternelle complétée.

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité cherche toujours des jeunes qui ont le goût de vivre une expérience de travail enrichissante pour animer son camp de jour. Les intéressés sont priés de communiquer avec le Service des loisirs.

COURS SESSION DE PRINTEMPS

Inscriptions obligatoires pour toutes les activités. Confirmation par téléphone pour le début des cours. Aucune inscription ne sera prise aux cours, vous devez être inscrit à la Municipalité pour pouvoir y participer. Le nombre de participants étant limité, hâtez-vous de vous inscrire.



Tous les détails des activités et les modalités d'inscription se trouvent sur le site Web de la Municipalité.

CLUB DE MARCHÉ MARCHÉ RAPIDE 6 KM/H

Lundi, mercredi et vendredi
à 13 h

i Parcours dans la Municipalité des Coteaux

MULTI-SPORT

Débuté jeudi le 7 avril
De 18 h à 19 h 30 – 8 semaines

i Famille avec enfant(s)
de 10 ans et plus

RESTONS ACTIFS À 50 ANS ET PLUS

Avec Karyn Trudeau

Débuté le 25 avril – 8 semaines

Lundi – 13 h à 14 h
Mercredi – 9 h à 10 h
Vendredi – 9 h à 10 h

i Adultes 50 ans et plus

ANIMATION ADOS

25 mars et 8 avril
De 19 h à 21 h

i Jeunes de 13 à 15 ans

CHASSE AUX COCOS AUX COTEAUX

Du 28 mars au 8 avril 2022, trouvez les 10 œufs et inscrivez leurs couleurs et l'endroit de votre découverte. Un formulaire sera disponible sur le site Internet.

Gagnez un des quatre prix d'une valeur de 50 \$ chacun.

COURS DE ZUMBA FITNESS

Débuté le 25 avril – 8 semaines

Avec Christiane Arsenault

Mardi – 19 h à 20 h

Avec Valérie Leduc

Jeudi – 19 h à 20 h

i Adultes 16 ans et plus

COURS D'ENTRAÎNEMENT EN PLEIN AIR

Avec Karyn Trudeau

Débuté mercredi le 27 avril
De 18 h 15 à 19 h 15 – 8 semaines

i Adultes 16 ans et plus

Vous pouvez jumeler les cours d'entraînement en plein air et de zumba fitness.

INITIATION AU TRICOT

Avec le Cercle de Fermières des Coteaux

Débuté mardi le 3 mai
De 18 h 30 à 20 h – 4 semaines

i 14 ans et plus

SPECTACLE DE CAROLL CAZA

Organisé par L'Association Récréative des Coteaux

Samedi 7 mai à 19 h 30 à l'occasion de la fête des Mères

i Billets : Service des loisirs
450 267-3531, poste 232
ou à la Bibliothèque

PICKLEBALL

Débuté le 16 mai
De 19 h à 21 h – 6 semaines

i Adultes 50 ans et plus

Bibliothèque

Lundi et mardi de 13 h à 19 h

Mercredi de 12 h à 19 h

Jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h

Inscription obligatoire pour toutes les activités à la bibliothèque

 Places limitées. Hâtez-vous de réserver la vôtre.

Pour vous inscrire aux activités, téléphonez à la bibliothèque au 450 267-1414 durant les heures d'ouverture.

NOUVEAUTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

Adultes

- Les flammes de pierre (J.-C. Ruffin)
- La ville de vapeur (C. Ruiz Zafon)
- La boutique aux poisons (S. Penner)

Documentaires

- La saga SNC-Lavalin
- Québec insolite
- La loi et vous

Jeunesse

Album

- La boîte aux lettres
- Le voleur de couche
- Mon cœur brille

BD

- Lucie et sa licorne 8
- Mes cop's 13
- Les psy 24



CLUB LEGO

Mardis 5 et 19 avril à 18 h

 Jeunes de 5 à 13 ans

HEURE DU CONTE EN PYJAMA

Mardi 26 avril à 18 h 15

L'animation comprend une histoire, un bricolage et une collation.

 Jeunes de 3 à 5 ans

CLUB ADO BIBLIO

 Jeunes de 12 à 17 ans

NOUVELLE EXPOSITION

Par Nicole Dorion



À compter du 15 avril

 nicoledorion.wordpress.com/



Tous les détails des activités et les modalités d'inscription se trouvent sur le site Web de la Municipalité.

BON COUP BÉNÉVOLAT JEUNESSE

Des jeunes s'impliquent dans la communauté dans le cadre de leur programme scolaire à l'école secondaire Soulanges. Ils étaient présents lors des fêtes familiales extérieures des 29 janvier et 19 février derniers.

Un grand merci à Arthur Gravel, Marie Nadeau, Talina Bélanger et Myriam Rochette, au nom de la population.

Marathon Bouge Bouge

Le 8 mai prochain aura lieu le Marathon Bouge Bouge Pointe-des-Cascades. Cet événement est organisé par l'OBNL Bouge Bouge afin de lutter contre le décrochage physique et de faire rayonner les acteurs de vie active de la région de Vaudreuil-Soulanges.

Malgré son nom impressionnant, le marathon se veut une activité familiale et accessible, voilà pourquoi des distances de 1 km à 42,2 km sont offertes et peuvent être complétées à la marche ou à la course.

 Un tarif de 30 \$ pour l'inscription est demandé, ce qui inclut la course, un t-shirt, des collations et boissons ainsi que le dossard de course personnalisé!





JOUR DE LA TERRE

CORVÉE CITOYENNE

Samedi 23 avril de 9 h à 12 h
Remise au lendemain en cas de pluie.

Corvée printanière annuelle sur deux sites différents

- Rives de la rivière Delisle située dans le secteur nord de la municipalité. Départ du parc Au Grenier des souvenirs.
- Piste cyclable Soulanges le long du canal. Départ du parc Emblème.

 **Chaussez vos bottes de pluie et apportez vos gants de jardinage.**

Inscription: Service des loisirs au 450 267-3531, poste 232



Plus d'info sur notre site!
les-coteaux.qc.ca

Rappel

18 MARS

Date limite du 1^{er} versement de taxes

29 MARS

Spectacle de Pâques

6 AVRIL

Collecte d'encombrants pour tous

20 AVRIL (tous les 3^{es} lundis du mois)

Club de lecture

25 MARS ET 8 AVRIL

Animation Ado

4 AVRIL

Début des collectes de branches



Consultez les détails
en ligne.

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec) J7X 1A2

450 267-3531 | reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca

 [mun.lescoteaux](https://www.facebook.com/mun.lescoteaux)

Heures d'ouverture

Horaire régulier

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h – 13 h à 16 h 30
Samedi et dimanche: Fermé

Conception graphique:

Duval design communication